

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Pôle Territorial  
des HAUTES TERRES D'OC**

Comité syndical du 27 novembre 2023

<p><b>Nombre de membres :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En exercice : 18</li> <li>• Qui ont pris part à la délibération : 14</li> </ul>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre à dix heures trente, le comité syndical du Pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Brassac (27 Avenue du Sidobre).</p>
<p><b>Date de convocation :</b></p> <p>17 novembre 2023</p>	<p><b>Etaient présents :</b></p> <p>- Pour la C/C Sidobre - Vals et plateaux : Christine BERNOT, François BONO, Christine CALVET, Gilles COMBES, Jean-Marie FABRE, Jean-Claude GUIRAUD, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ et Alain RICARD</p> <p>- Pour la C/C des Monts de Lacaune et Montagne du Haut-Languedoc : Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL et Daniel VIDAL</p> <p><b>Absents excusés :</b> Françoise PONS, Pierre BAILLY, Robert BOUSQUET et Francis CROS.</p> <p><b>François BONO a été désigné secrétaire.</b></p>

[Délibération N° 2023-11 – Bilan de la concertation autour de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du SCoT des Hautes Terres d'Oc avec le projet de développement de la filière bois à Saint-Agnan, dit « projet SIAT »](#)

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.300-6, L.103-2, L.103-3 et L.103-6 ;

**Vu** le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des Hautes Terres d'Oc approuvé le 24 juin 2019 ;

**Vu** la délibération du Comité Syndical en date du 9 février 2023 autorisant le Président à prescrire la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du SCoT des Hautes Terres d'Oc (projet filière bois secteur Saint Agnan) et fixant les modalités de concertation ;

**Vu** le projet de dossier de mise en compatibilité du SCoT des Hautes Terres d'Oc avec le projet SIAT (dossier sur l'intérêt général de l'opération et dossier présentant et justifiant les modifications du SCoT envisagées) soumis à l'examen conjoint des personnes publiques associées ;

**Vu** l'avis favorable sur le projet de mise en compatibilité susvisé de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) en date du 7 août 2023 ;

**Vu** l'avis favorable sur le projet de mise en compatibilité susvisé de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) en date du 15 septembre 2023 ;

**Vu** l'avis sur le projet de mise en compatibilité susvisé de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Occitanie en date du 21 septembre 2023 ;

**Vu le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du SCoT des Hautes Terres d'Oc avec le projet de scierie SIAT (Saint-Agnan) en date du 12 octobre 2023 ;**

**Vu les modalités de concertation mises en œuvre conformément ;**

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du SCoT des Hautes Terres d'Oc avec le projet SIAT, des modalités de concertation avec le public durant toute la durée des études précédant l'enquête publique ont été mises en œuvre conformément à la délibération du Comité Syndical en date du 9 février 2023 et aux articles L.103-2 et L.103-3 du Code de l'Urbanisme :

- Mise à disposition du public d'un registre servant à recueillir par écrit les remarques et propositions, qui pourront également être adressées par courrier à M. le Président. Le registre sera mis à disposition du public aux lieux et heures suivants :

Heures	Lieux
Du lundi au vendredi, De 8h00 à 17h30	Hautes Terres d'Oc (27 Avenue du Sidobre 81260 BRASSAC)
9h- 12h du lundi au vendredi	Mairie de Brassac
9h - 12h du lundi au vendredi	Mairie du Bez

- Information sur le site Internet du PETR des Hautes Terres d'Oc ([www.hautesterresdoc.fr](http://www.hautesterresdoc.fr))

Il indique que ces modalités de concertation ont été respectées avec la mise à disposition des registres prévus (avec tous les documents de travail régulièrement mis à jour, le dossier de mise en compatibilité soumis à examen conjoint et les avis des personnes publiques associées) aux locaux des Hautes Terres d'Oc (27 Avenue du Sidobre), à la mairie de Le Bez et à la mairie de Brassac, la parution d'articles dans la presse locale (La Dépêche du Midi du 18 mai 2023), et la création d'une page internet dédiée avec tous les documents de travail régulièrement mis à jour, le dossier de mise en compatibilité soumis à examen conjoint et les avis des personnes publiques associées (<https://www.hautesterresdoc.fr/scot/mise-en-compatibilite>).

Il rappelle que ces modalités de concertation ont fait l'objet d'une mention dans les annonces légales de La Dépêche du Midi en date du 18 mai 2023.

Il indique également que les trois registres mis à disposition du public n'ont pas recueilli de remarques à la date et heure du Comité Syndical.

Il rappelle enfin que le bilan de cette concertation doit être tiré dans une délibération du Comité Syndical et joint au dossier d'enquête publique, conformément à l'article L.103-6 du Code de l'Urbanisme.

Il conclut en exprimant l'absence de remarque du public formalisée dans le cadre de cette concertation.

**Considérant** que les modalités de concertation avec le public pour la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du SCoT des Hautes Terres d'Oc avec le projet SIAT ont été respectées ;

**Considérant** qu'aucune remarque n'a été émise dans le cadre de cette concertation avec le public à la date du présent Conseil Communautaire ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de tirer le bilan de cette concertation avec le public ;

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical **valide** à l'unanimité le bilan de la concertation pour la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité SCoT des Hautes Terres d'Oc avec le projet SIAT suivant :

- Absence de remarque du public.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Brassac, le 27 novembre 2023.

Le président,  
Jean-Marie FABRE.

The image shows a circular official stamp of the Syndicat Communautaire de Cohésion Territoriale (SCoT) des Hautes Terres d'Oc. The stamp contains the text 'SYNDICAT COMMUNAUTAIRE DE COHESION TERRITORIALE' and 'SCoT DES HAUTES TERRES D'OC'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jean-Marie Fabre'.



---

# Bilan de la concertation

---

– SCoT Hautes Terres d'Oc –  
Déclaration de projet  
emportant mise en compatibilité  
du SCoT Hautes Terres d'Oc  
avec le projet de scierie SIAT  
(Saint Agnan – Commune de Le Bez)

---

*Version du 22 novembre 2023 pour l'arrêt du SCoT*

---

## 1°- Rappel des objectifs et modalités de la concertation

Les objectifs et les modalités de la concertation pour l'élaboration du SCoT des Hautes Terres d'Oc ont été fixées par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) par délibération le 9 février 2023. Cette délibération a été affichée au siège du PETR du 5 mai au 22 novembre 2023.

### Les objectifs sont définis comme tels :

Mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des Hautes Terres d'Oc pour augmenter la part des surfaces à artificialiser sur le secteur Sidobre Val d'Agout en vue de permettre le développement de la scierie existante SIAT sur le secteur de Saint Agnan. Le développement de cette activité revêt un caractère d'intérêt général à plusieurs titres :

- Sur le volet économique : création d'emplois directs et indirects, retombées économiques, réindustrialisation et relocalisation d'activités
- Sur le volet développement durable : valorisation de tous les déchets bois, production d'énergies renouvelables (cogénération), production de granulés de bois, proximité du gisement bois, éviter des importations
- Sur le volet valorisation de la filière bois : développement du bois d'œuvre, optimisation de la ressource (bassin sous-exploité).

L'avis au public a été publié dans le Journal d'annonces légales La Dépêche du midi le jeudi 18 mai 2023.

### Les modalités de concertation ont été définies comme telles :

**1.1°- Mise à disposition du public d'un registre servant à accueillir par écrit les remarques et propositions** qui pourront également être adressées par courrier au Président du PETR Hautes Terres d'Oc (27 avenue du Sidobre – 81260 BRASSAC). Le registre a été mis à disposition du public aux lieux et heures suivants :

Heures	Lieux
Du lundi au vendredi, de 8h à 17h30	PETR Hautes Terres d'Oc (27 avenue du Sidobre – 81260 BRASSAC)
Du lundi au vendredi, de 9h à 12h	Mairie de Brassac
Du lundi au vendredi, de 9h à 12h	Mairie du Bez

**Aucune observation n'a été formulée sur les registres entre le 11 mai et le 22 novembre 2023.**

1.2°- Informations sur le site internet des Hautes Terres d'Oc :

<https://www.hautesterresdoc.fr/scot/mise-en-compatibilite>

## 2°- Annexes

---

- 2.1. Délibération n°2023-8 – Déclaration de projet – mise en compatibilité du SCoT Hautes Terres d'Oc du 9 février 2023.
- 2.2. Publication de l'avis au public sur le journal d'annonces légales La Dépêche du Midi.
- 2.3. Capture de la page Internet d'information sur la procédure de mise en compatibilité du SCoT Hautes Terres d'Oc

## 2.1. Délibération n°2023-8 – Déclaration de projet – mise en compatibilité du 9 février 2023.



### EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Pôle Territorial des HAUTES TERRES D'OC Comité syndical du 9 février 2023

<p><b>Nombre de membres :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En exercice : 18</li> <li>• Qui ont pris part à la délibération : 17</li> </ul>	<p>L'an deux mille vingt trois, le neuf février à dix heures trente, le comité syndical du Pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Lacaune.</p>
<p><b>Date de convocation :</b></p> <p>2 février 2023</p>	<p><b>Étaient présents :</b></p> <p>- Pour la C/C Sidobre - Vals et plateaux : Christine BERNOT, François BONO, Christine CALVET, Gilles COMBES, Jean-Marie FABRE, Jean-Claude GUIRAUD, Françoise PONS et Alain RICARD</p> <p>- Pour la C/C des Monts de Lacaune et Montagne du Haut-Languedoc : Pierre BAILLY, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Francis CROS, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL et Daniel VIDAL</p> <p><b>Absents excusés :</b> Brigitte PAILHE-FERNANDEZ</p> <p>Anne-Lise SAUTEREL a été désignée secrétaire.</p>

### Délibération N° 2023-8 - Déclaration de projet - mise en compatibilité du SCoT des Hautes Terres d'Oc

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L.103-2 relatif à la concertation pour la mise en compatibilité du schéma de cohérence territoriale (SCoT) et les articles R.143-14 et suivants du même code,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Considérant que le projet de développement de la scierie existante sur le secteur de Saint-Agnan dans le cadre de la reprise de cette activité par l'entreprise SIAT revêt un caractère d'intérêt général, et ce à plusieurs titres :

Sur le volet économique : création d'emplois directs et indirects, retombées économiques, réindustrialisation et relocalisation d'activités,

Sur le volet développement durable : valorisation de tous les déchets bois, production d'énergies renouvelables (cogénération), production de granulés bois, proximité du gisement bois, éviter des importations

Sur le volet valorisation de la filière bois : développement du bois d'œuvre, optimisation de la ressource (bassin sous-exploité),

Considérant que le projet nécessite une mise en compatibilité du schéma de cohérence territoriale (SCoT) des Hautes Terres d'Oc pour les raisons suivantes : la part des surfaces à artificialiser sur le secteur Sidobre Val d'Agoût doit être augmentée,

Monsieur le Président présente le projet de l'entreprise SIAT de manière globale et les impacts sur le volet urbanisme. Monsieur le Président rappelle qu'une déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLUi Sidobre Val d'Agoût est en cours.



Monsieur le Président propose les modalités de concertation suivantes :

- Mise à disposition du public d'un registre servant à recueillir par écrit les remarques et propositions, qui pourront également être adressées par courrier au Président (Hautes Terres d'Oc 27 Avenue du Sidobre 81260 BRASSAC). Le registre sera mis à disposition du public aux lieux et heures suivants :

Heures	Lieux
Du lundi au vendredi, de 8h00 à 17h30	Hautes Terres d'Oc (27 Avenue du Sidobre 81260 BRASSAC)
Du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00	Mairie de Brassac
Du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00	Mairie du Bez

- Information sur le site internet des Hautes Terres d'Oc (<https://www.hautesterresdoc.fr/scot/elaboration>)
- A l'issue de la concertation, le Président du PETR des Hautes Terres d'Oc en arrête le bilan en Comité Syndical, avant l'enquête publique. Le bilan de la concertation est joint à l'enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Décide de l'engagement de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du SCoT des Hautes Terres d'Oc
- Souhaite mener cette procédure en parallèle de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU Sidobre Val d'Agoût effectuée par la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux
- Autorise le Président du PETR des Hautes Terres d'Oc à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- Valide les modalités de concertation présentées ci-dessus
- Indique que conformément à l'article R.143-15 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie à Brassac, à Le Bez et aux bureaux du PETR des Hautes Terres d'Oc (27 Avenue du Sidobre 81260 BRASSAC) à compter du 11 mai 2023 pour la durée de la concertation et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.
- Précise que la présente délibération sera jointe au dossier d'enquête publique

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Brassac, le 9 février 2023.

Le président,  
Jean-Marie FABRE.



# ANNONCES

LA DÉPÊCHE Jeudi 18 mai 2023

**KENO** Résultats des tirages du **mercredi 16 mai 2023**

MIC  
 2 6 8 21 22 23 28 31 34 38  
 44 45 46 49 50 52 53 56 59 70  
 x 2  
 1 907 284

SR  
 2 5 8 11 13 16 19 21 22 25  
 26 31 34 35 39 49 51 54 55 70  
 x 2  
 6 728 133

**MARSSAC** Résultats des tirages du **mercredi 17 mai 2023**

MIC  
 2 6 8 21 22 23 28 31 34 38  
 44 45 46 49 50 52 53 56 59 70  
 x 2  
 1 907 284

SR  
 2 5 8 11 13 16 19 21 22 25  
 26 31 34 35 39 49 51 54 55 70  
 x 2  
 6 728 133

**KENO** Résultats des tirages du **mercredi 17 mai 2023**

MIC  
 2 4 5 9 13 14 16 17 21 26  
 30 31 43 44 56 59 60 64 66 70  
 x 3  
 9 516 884

SR  
 1 2 3 4 5 7 8 16 17 19  
 25 31 34 38 49 50 55 61 63 66

**LOTTO** Résultats des tirages du **mercredi 17 mai 2023**

MIC  
 2 8 11 40 47  
 7  
 x 3  
 2 20 €

SR  
 7 13 16 50 57

## Légales

**VIE DES SOCIÉTÉS**

**Création**

**AVIS**

Par ASSP en date du 16/05/2023, il a été constitué une SASU dénommée :  
**CARO MARSSAC DÉCO**  
 Siège social : ZA La Violette 4 rue Antoine Bequerel 81500 MARSSAC-SUR-TARN Capital : 5000 € Objet social : le commerce de gros de bois et de matériaux de construction Président : M VEDEL Jérémy demeurant 4 rue Bellevue 81600 SENDOURLIAC élu pour une durée de 99 ans. Adhésion aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société. Durée : 99 ans à compter de son inscription au RCS de ALBI.

**Dissolution Liquidation**

**AVIS**

LES GRAILHETTES, SCI au capital de 6000€. Siège social: Les Grailhettes 81500 Méhars. 439 063 535 RCS ALBI. Le 14/12/2022, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur, M. Louis JAMES, "Le Segalar" 81500 MEHARS, de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de ALBI.

**AVIS AU PUBLIC**

**PÔLE D'EQUILIBRE DES TERRITOIRES RURAUX (PETR) DES HAUTES TERRES D'OC**

Déclaration décidant d'engager la procédure de déclaration du projet avec mise en compatibilité du SCoT et précisant les modalités de concertation auprès du public.

Le public est informé que par délibération du comité syndical en date du 9 février 2023, il a été décidé d'engager la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du SCoT des Hautes Terres d'Oc. Cette déclaration de projet porte sur l'agrandissement de la zone d'activité pour le développement de la scierie existante sur le secteur de Saint-Agnan (ou Beudat - Plaine des Sages - sur la commune de Le Bez 81260) et au lieu-dit - Puech de la Catalanié - sur la commune de Brassac 81260. Cette délibération fixe les modalités de concertation auprès du public.

La délibération est affichée pendant un mois à compter du 11 mai 2023 et peut être consultée en mairie de Brassac et du Bez et aux bureaux des Hautes Terres d'Oc (27 avenue du Sidobre 81260 BRASSAC). Un registre est également mis à disposition au public.

**AVIS PUBLICS**

**Avis administratif**

**AVIS AU PUBLIC**

FAITES LE CHOIX D'UNE COMMUNICATION LOCALE ET EFFICACE  
**PUBLIEZ TOUTES VOS ANNONCES**

## 2.1. Capture de la page Internet d'information sur la procédure SCoT Hautes Terres d'Oc

<https://www.hautesterresdoc.fr/scot/mise-en-compatibilite>



### Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du SCoT des Hautes Terres d'Oc.

*Le SCoT Hautes Terres d'Oc a été approuvé par délibération du Comité Syndical en date du 24/06/2013 et se montre opposable aux tiers depuis lors.*

*Le schéma de cohérence territoriale Hautes Terres d'Oc comprend un diagnostic, une évaluation environnementale, un projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), un document d'orientation et d'objectifs (DOO), opposable aux tiers qui détermine les conditions d'application du PADD, un résumé non technique et deux atlas (Trame Verte et Bleue et Trame Urbaine).*

*Le SCoT définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent. Ils concourent à la coordination des politiques publiques sur les territoires, en favorisant un équilibre et une complémentarité des politiques urbaines et rurales, une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols, les transitions écologique, énergétique et climatique, une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie, une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux, ainsi qu'en respectant et mettant en valeur la qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages.*

*Le SCoT définit les orientations générales d'organisation de l'espace, de coordination des politiques publiques et de valorisation des territoires. L'ensemble de ces orientations s'inscrit dans un objectif de développement équilibré du territoire et des différents espaces urbains et ruraux, qui le composent.*

*Le SCoT n'est pas un document figé, il doit être évalué tous les 6 ans.*

*Au regard de ce cadre législatif et de la nécessité de développer le nombre d'emplois et les activités économiques liées aux filières durables sur son territoire, le PÉTR Hautes Terres d'Oc en association avec les communes de Le Bez et de Brassac et la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux, souhaite soutenir et permettre la réalisation d'un projet d'extension et de modernisation de la scierie SIAT (ex- Brassac Industrie-Neofor). Cette dernière est localisée au hameau de Saint-Agnan (Le Bez), à la limite avec la commune de Brassac.*

*Cette extension de l'usine existante nécessite une mise en compatibilité du SCoT Hautes Terres d'Oc.*

*La procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du SCoT est destinée à permettre une adaptation de ce dernier afin de permettre la réalisation d'un projet répondant à un intérêt général.*

*Au regard de l'intérêt général présenté par ce projet (emploi, développement économique, diversification des activités), par délibération du 9 février 2023, le Président du PÉTR Hautes Terres d'Oc a ainsi lancé une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du SCoT Hautes Terres d'Oc afin d'étendre les surfaces à artificialiser sur le secteur Sidobre Vall d'Agout, les surfaces constructibles pour de l'activité économique et industrielle dans le secteur de Saint-Agnan devant être augmentée.*

*Cette procédure peut permettre de modifier les pièces du SCoT. Cette procédure est notamment encadrée par les articles L.300-6, L.143-44 à L.143-50 et R153-15 du Code de l'Urbanisme.*

*Elle se décompose en plusieurs grandes étapes successives que sont :*

1 - L'élaboration d'un dossier démontrant l'intérêt général du projet, d'un rapport présentant les modifications du SCoT des Hautes Terres d'Oc modifiées pour permettre la réalisation du projet ;

#### Réalisé

2 - La réalisation d'une évaluation environnementale sur les incidences sur l'environnement de la modification du SCoT des Hautes Terres d'Oc (article R104-9 du Code de l'Urbanisme) ;

#### Réalisé

3 - La tenue d'une réunion d'examen conjoint du dossier par les personnes publiques associées (DDT, département, région, PNR, chambres consulaires... ; L143-44 du Code de l'Urbanisme) ;

#### En cours de réalisation

4 - La tenue d'une enquête publique destinée à recueillir l'avis du public (L143-46 du Code de l'Urbanisme) ;

#### A venir

5 - La modification du projet de mise en compatibilité du SCoT des Hautes Terres d'Oc pour tenir compte des avis formulés lors de la réunion d'examen conjoint et de l'enquête publique ;

#### A venir

6 - La déclaration de projet emportant mise en compatibilité du SCoT des Hautes Terres d'Oc est approuvée par le Comité syndical.

#### A venir

Conformément à la délibération du Comité syndical et au regard de l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme, des modalités de concertation avec le public sont prévues tout au long de la procédure, en sus de l'enquête publique. **Un registre est mis à disposition du public afin de recueillir par écrit les remarques et propositions, qui pourront également être adressées par courrier à M. le Président. Le registre est mis à disposition du public aux lieux et heures suivants :**

8h - 17h30 du lundi au vendredi : Siège du Pôle territorial des Hautes Terres d'Oc au 27 avenue du Sidobre à Brassac (81260)

9h - 12h du lundi au vendredi : Mairie du Bez

9h - 12h du lundi au vendredi : Mairie de Brassac

[Télécharger la délibération du 9 février lançant la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du SCoT des Hautes Terres d'Oc](#) cliquez ici

[Télécharger la présentation du projet](#) cliquez ici

[Télécharger le dossier complet de mise en compatibilité du SCoT des Hautes Terres d'Oc soumis à examen conjoint.](#) cliquez ici



#### Nous situer

Hautes Terres d'Oc  
27 Avenue du Sidobre  
81260 BRASSAC

#### Nous contacter

Tél. : 05 63 74 01 29  
Mail : [contact@hautesterresdoc.fr](mailto:contact@hautesterresdoc.fr)  
ou allez sur [la page de contact](#)

#### Nous suivre

